



Temps partiel - salaire trop juste

Par **onkko**, le **04/08/2021** à **09:42**

BonjourrrrrJe suis dans la fonction publique hospitalière. Après une période de 'moins bien' la chef la conseillé un 80% (shooté aux antidépresseur) que j'ai abandonne et changé de médecin par la même occasion. C'était en mai dernier j'ai donc demande un 80 qui a démarré en juillet. Sauf que je ne m'attendais pas à une aussi grosse perte de salaire Le 80 va jusqu'à janvier prochain. Le hic c'est que nous sommes en période de 'break' si on peut dire cela avec ma femme et j'ai quitté le domicile familial pour un temps donné le temps de réfléchir à notre situation..... Donc appartement en plus rrrnAu regard de tout cela y a t'il un texte qui impose une durée minimale quand on demande un temps partiel ou je peux déjà demander le retour au temps plein Merci